Nations Unies S/2002/762



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 9 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président en date du 19 décembre 2001 (S/PRST/2001/39), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour une période de six mois. Le Conseil a également demandé au Groupe de présenter un rapport intérimaire à l'expiration d'une période de trois mois et un rapport final à la fin de son mandat.

Le Groupe a repris ses travaux en février 2002 sous la présidence de l'Ambassadeur Mahmoud Kassem (Égypte) et présenté son rapport intérimaire en mai 2002. Récemment, l'Ambassadeur Kassem a informé le Secrétariat que le Groupe aurait besoin de davantage de temps pour achever ses travaux, du fait que les États Membres et organisations concernés avaient répondu tardivement au questionnaire qu'il leur avait envoyé, et parce qu'il lui fallait vérifier des éléments d'information importants reçus récemment.

Je voudrais donc recommander que le mandat du Groupe soit prorogé jusqu'au 31 octobre 2002, ce qui permettrait par ailleurs à son président de se préparer à présenter le rapport du Groupe au Conseil et à répondre à toute question ou observation que les membres du Conseil pourraient lui adresser, ainsi que de parachever peu après les travaux du Groupe.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

160702 160702